

NUMÉRO #98 : OCTOBRE - NOVEMBRE

CCBE-INFO

Lettre d'information



Nos dernières actualités et événements

Comité
permanent
du CCBE
en Andorre

3

Agenda
du CCBE

6



Sommaire

— 3

Comité permanent du CCBE en Andorre

Récapitulatif complet du comité permanent et de la conférence de presse organisée par le barreau d'Andorre.

— 6

Agenda du CCBE : événements et activités

- Journée européenne des avocats de 2022
- Conférence annuelle de l'IBA
- Atelier sur la numérisation de la justice
- Webinaire conjoint CCBE/Fondation des avocats européens
- Lancement conjoint HELP/CCBE
- Concours *amicus curiae* du CCBE
- Finale du concours des jeunes avocats européens
- Sanctions de l'UE contre la Russie
- Droits humains : pour soutenir les avocats détenus en Iran

— 20

Événements à venir

07.10.2022

Comité permanent du CCBE en Andorre



Le 7 octobre 2022, le CCBE a tenu son comité permanent à Andorre-la-Vieille.

La veille, le président du CCBE, James MacGuill, et le président du groupe de travail Convention européenne, Laurent Pettiti, ont participé à une conférence de presse organisée par le barreau d'Andorre.

Le comité permanent a eu le plaisir de commencer sa réunion par les discours d'ouverture du chef du gouvernement andorran, Xavier Espot Zamora, de la maire d'Andorre-la-Vieille, Conxita Marsol Riart, ainsi que de la présidente du barreau d'Andorre, Sònia Baixench Marco. En outre, le CCBE a eu le plaisir d'accueillir le chef d'unité pour les droits fondamentaux et l'état de droit à la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne, Florian

Geyer, en tant qu'intervenant principal pour présenter par vidéoconférence le rapport 2022 de la Commission européenne sur l'état de droit.

Outre le rapport sur l'état de droit, plusieurs autres sujets ont été abordés lors du comité permanent, notamment la situation en Ukraine, les droits humains, l'environnement et le changement climatique, la Convention européenne sur la profession d'avocat et la responsabilité sociale des entreprises.

> [En lire plus page suivante](#)



> Rencontre au barreau d'Andorre : **Laurent Pettiti**, président du groupe de travail Convention européenne, **Sònia Baixench Marco**, présidente du barreau d'Andorre, **James MacGuill**, président du CCBE, and **Xavier Sopena**, vice-président du barreau d'Andorre.

Outre le rapport sur l'état de droit, plusieurs autres sujets ont été abordés lors du comité permanent, notamment la situation en Ukraine, les droits humains, l'environnement et le changement climatique, la Convention européenne sur la profession d'avocat et la responsabilité sociale des entreprises.

Au cours de la réunion, le CCBE a également adopté sa réponse à la consultation de la Commission européenne « Évasion fiscale et planification fiscale agressive dans l'UE : s'attaquer au rôle des facilitateurs ». Dans sa réponse, le CCBE réaffirme qu'il condamne fermement tout avocat se livrant à des activités illégales et rappelle que de tels avocats s'exposent à la fois à des poursuites pénales devant les tribunaux ordinaires et à des sanctions

disciplinaires, dont la radiation. Toutefois, le CCBE s'oppose fermement à la catégorisation générique des avocats comme « facilitateurs ». Les avocats sont véritablement des « gardiens » et non des « facilitateurs ». Comme le souligne l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « La plupart des professionnels sont intègres et remplissent une mission importante en aidant les entreprises et les particuliers à comprendre et à respecter la loi, et le système financier à fonctionner sans heurts. Il convient de les distinguer d'un petit groupe d'experts qui mettent leurs compétences et leur connaissance du droit à profit pour inciter leurs clients à commettre des infractions et leur proposer des services en vue de faciliter ces opérations ».

Disponible en ligne



La réponse du CCBE sur la consultation de la Commission européenne « Évasion fiscale et planification fiscale agressive dans l'UE : s'attaquer au rôle des facilitateurs »



25.10.2022

Journée européenne des avocats de 2022

Comme chaque année, la Journée européenne des avocats s'est tenue le 25 octobre, dans le cadre de la Journée européenne de la justice. Le thème central de cette année était « Faire prévaloir le droit en temps de guerre : le rôle des avocats ».

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en début d'année et à ses répercussions considérables sur les populations concernées, mais aussi plus largement sur l'Europe et le reste du monde, il est apparu pertinent de mettre en avant, sur le site, le rôle important que les avocats et les barreaux peuvent jouer dans un tel contexte de guerre en sauvegardant les droits humains individuels. Les avocats jouent, entre autres, un rôle important dans le contexte de la guerre en aidant les personnes fuyant le conflit et cherchant un refuge. En étant présents aux frontières ou en ouvrant des points de contact fournissant une assistance

juridique aux réfugiés, les avocats contribuent à défendre le droit d'asile garanti par des instruments tels que la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 18) ou la Convention de Genève de 1951. Les avocats jouent également un rôle clé en ce qui concerne les sanctions imposées par les gouvernements dans le contexte de la guerre, tant en termes d'évaluation des conséquences des sanctions sur les services juridiques qu'en ce qui concerne le rôle des avocats dans le conseil aux clients sur la manière de se conformer aux mesures et aux sanctions.

> [En lire plus page suivante](#)



#EuropeanLawyersDay

> Journée européenne des avocats de 2022

À cette occasion, le CCBE a publié deux articles soulignant le rôle crucial des avocats :



Le rôle de soutien des avocats envers les personnes fuyant la guerre



Les avocats jouent un rôle clé dans un contexte de guerre en aidant les personnes qui fuient les conflits et cherchent un abri sûr. Grâce à leur présence aux frontières ou leur ouverture de points de contact fournissant une assistance juridique aux réfugiés, les avocats contribuent à défendre le droit d'asile.

par Noemí Alarcón Velasco, présidente du comité Migration du CCBE.



Les avocats au service de la justice en temps de guerre



Une crise, comme une guerre entraîne un niveau élevé d'insécurité juridique. Les avocats sont bien placés pour affronter la tempête législative, offrir une aide juridique et résoudre ce qui peut l'être en établissant les droits et les obligations.

par Ondrej Laciak, président du comité Droit pénal du CCBE.

Divers barreaux ont pris des initiatives pour promouvoir la Journée européenne des avocats. Retrouvez-les sur la page dédiée du site du CCBE.

Retrouvez toutes les initiatives en ligne



DU 30.10.2022 AU 04.11.2022

Conférence annuelle de l'IBA



Du 30 octobre au 4 novembre 2022, l'Association internationale du barreau (IBA) a tenu sa conférence annuelle à Miami. La conférence était composée de nombreux participants éminents et de séances stimulantes sur toute une série de sujets d'actualité.

Le président du CCBE, James MacGuill, a pris la parole lors de l'une de ces séances, « [Reversing the Rule of Law deficit in Europe: how commercial law firms can help](#) ». Il a expliqué dans sa présentation le rôle du CCBE dans la défense de l'état de droit en Europe, y compris l'indépendance de la profession d'avocat en tant qu'élément essentiel de l'état de droit.

Le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a également été invité en tant qu'intervenant lors de la séance intitulée « Les « mauvais » clients méritent-ils

de « bons » avocats ? ». Dans son discours, il a souligné le fait que le droit d'accès à un avocat devrait, de toute évidence, toujours être garanti à toute personne accusée d'une infraction pénale. Cependant, concernant les services juridiques en général, il est important que les avocats soient encouragés à toujours considérer les implications plus larges de leur travail et qu'ils soient soutenus pour empêcher leurs clients d'utiliser leurs conseils à mauvais escient pour des activités illégales ou des abus de procédure judiciaire.



Source: Juge Arkadiusz Krupa

De plus amples informations sur la conférence et les séances sont disponibles sur le site Internet de l'IBA.

Plus d'informations en ligne



> Le secrétaire général du CCBE Simone Cuomo a participé à un atelier organisé par la présidence tchèque du Conseil de l'UE.

ATELIER

24.10.2022

Atelier sur la numérisation de la justice : vers une feuille de route européenne ?

Le 24 octobre 2022, le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a participé à un atelier portant sur une éventuelle feuille de route concernant la numérisation de la justice dans l'UE, qui était organisé par la présidence tchèque du Conseil de l'UE.

Dans sa présentation, il a précisé que « lors de la numérisation des procédures judiciaires, les gouvernements devraient s'efforcer d'améliorer la justice, plutôt que de rechercher simplement des avantages en termes de coûts ou des gains d'efficacité. Si l'objectif est uniquement de rendre la justice moins chère, la qualité de la justice en souffrira certainement. En revanche, si la numérisation est utilisée comme un moyen d'améliorer le processus judiciaire en veillant à ce que les besoins de toutes les parties soient correctement pris en compte et intégrés au processus, la justice en ligne a alors le potentiel d'accroître l'accès à la justice ».



[Consultez le webinaire ici](#)

Surveillance and the impact of modern spyware tools on fundamental rights

Webinar – 10th October 2022, 10:00 – 12:00 CET

WEBINAIRE 10.10.2022

La surveillance et les effets des outils modernes d'espionnage sur les droits fondamentaux

Le 10 octobre 2022, la Fondation des avocats européens, en coopération avec le CCBE, a organisé un webinaire « La surveillance et les effets des outils modernes d'espionnage sur les droits fondamentaux ».

Le webinaire a été un grand succès, ayant attiré plus de 800 participants de différents États membres et même en dehors de l'UE.

Après les remarques introductives du président du CCBE, James MacGuill, le webinaire a commencé par le premier sujet, à savoir les effets des outils modernes d'espionnage sur les droits fondamentaux, et en particulier sur les droits à la vie privée et à la protection des données, qui a été présenté par le Contrôleur européen de la protection des données, Wojciech Wiewiórowski.

Ensuite, le président de la commission d'enquête du Parlement

européen sur l'utilisation de Pegasus et d'autres logiciels espions, Jeroen Lenaers, et le rapporteur du rapport PEGA au Parlement européen, Sophie In 't Veld, ont présenté les travaux effectués par leur comité.

Le dernier sujet a quant à lui été présenté par le président du groupe de travail Surveillance du CCBE, Sebastian Cording, et a porté sur la protection de la confidentialité avocat-client dans le cadre des activités de surveillance.

[Retrouvez le programme du webinaire](#)



26.09.2022

Conférence annuelle sur les droits fondamentaux et l'état de droit

Le 26 septembre, le Comité économique et social européen (CESE) a tenu sa conférence annuelle sur le dernier rapport de la Commission européenne sur l'état de droit (rapport).

Au cours de la conférence, le rapport, qui synthétise les résultats des visites de pays effectuées par le groupe sur les droits fondamentaux et l'état de droit du CESE en 2020-2021, a été présenté. L'événement a réuni des représentants de la société civile et des institutions de l'UE pour discuter des principales évolutions en matière d'état de droit en Europe et des moyens de faire en sorte que les recommandations formulées dans le rapport se traduisent par des améliorations tangibles dans les États membres. La présidente du CESE, Christa Schweng, et le commissaire européen à la justice, Didier Reynders, ont ouvert la réunion. Le deuxième vice-président du CCBE, Pierre-Dominique Schupp, a participé aux tables rondes portant sur le rôle de la société civile dans la promotion de l'état de droit et le suivi des recommandations du rapport. Dans sa présentation, il a insisté sur l'importance du rôle des avocats dans le maintien et la promotion de l'état de droit. En outre, dans ses remarques de clôture, l'ambassadrice et représentante permanente de la République tchèque auprès de l'UE, Edita Hrdá, a fait valoir l'importance de la société civile dans le processus décisionnel.

Un résumé des discussions et l'enregistrement de la conférence sont disponibles sur le site Internet du CESE.

[Plus d'informations](#)



15.09.2022

Réunion avec le Parquet européen

Le 15 septembre 2022, des représentants du CCBE ont eu une réunion avec le Parquet européen.

La réunion, qui a été extrêmement constructive et informative, a abordé un large éventail de questions importantes pour les praticiens de la défense. Parmi les questions abordées figuraient les recours dans les affaires transfrontalières, l'appli-

cation des garanties procédurales, la communication entre la défense et l'accusation et le rôle des « membres non participants ». Le travail du CCBE va maintenant se concentrer sur le suivi pratique des discussions et des résultats des différents points de l'ordre du jour.

À LIRE ENSUITE

Lancement du cours du Programme européen de formation aux droits humains des professionnels du droit (HELP) à Strasbourg

> Panagiotis Perakis, premier vice-président du CCBE, et Eva Pastrana, cheffe de la division de formation en matière de justice et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, avec un groupe international d'avocats

Lancement conjoint HELP/CCBE du cours en ligne sur la déontologie pour les juges, les procureurs et les avocats

Le 20 octobre 2022, un groupe international de 30 avocats de 24 pays de l'UE a assisté au lancement du cours du Programme européen de formation aux droits humains des professionnels du droit (HELP) sur la déontologie pour les juges, les procureurs et les avocats à Strasbourg.

Le lancement de ce cours HELP a été organisé en coopération avec le CCBE et a été financé dans le cadre du programme Justice de l'Union européenne (2021-2027).

Le groupe a été accueilli par la cheffe de la division de formation en matière de justice et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Eva Pastrana, et le premier vice-président du CCBE, Panagiotis Perakis. Tous deux ont souligné l'importance de l'éthique pour les professionnels du droit ainsi que le rôle crucial qu'ils jouent pour la société et ont salué la coopération fructueuse entre le Conseil de l'Europe et le CCBE. En outre, un expert du comité Déontologie du CCBE, Jean-Louis Joris, a donné un aperçu instructif des règles du modèle de code de déontologie du CCBE. Par ailleurs, le juge de la Cour

européenne des droits de l'homme, Raffaele Sabato, a prononcé un discours sur l'importance de la déontologie dans la préservation de l'état de droit.

Dans le cadre du lancement, les participants ont reçu une introduction au programme HELP et à sa plateforme en ligne, qui comprend un catalogue de plus de 45 cours sur les droits humains. Après l'événement de lancement en ligne, tous les participants seront inscrits sur la page de cours dédiée et commenceront le cours. Ceux d'entre eux qui termineront le cours avec succès recevront des certificats HELP délivrés par le Conseil de l'Europe et le CCBE.



Council of Europe
HELP Programme

Disponible en ligne

Découvrez la plateforme HELP





- INSCRIPTIONS OUVERTES DU -
01.09.2022 AU 30.11.2022

Concours *amicus curiae* CCBE

Le CCBE est heureux de lancer cette année la première édition de son concours *amicus curiae*. Le concours *amicus curiae* du CCBE est un concours qui, à partir de cette année, sera organisé tous les ans. Il s'adresse aux étudiants en droit en fin d'études (dans les deux dernières années) dont le diplôme est une condition préalable à l'accès à la profession d'avocat dans les pays dont les barreaux sont membres du CCBE.

Dans le cadre du concours *amicus curiae* du CCBE, les étudiants en droit devront soumettre un mémoire d'*amicus curiae* fictif, qui sera ensuite évalué par un jury, et l'étudiant ayant le meilleur mémoire sera sélectionné comme gagnant. Ce mémoire d'*amicus curiae* est néanmoins fictif dans le sens où il n'est pas destiné à être utilisé dans une quelconque procédure réelle en cours. > [La suite de l'article page suivante](#)

CCBE

Amicus
Curiae
Contest





Les objectifs du concours *Amicus Curiae* sont les suivants :

1: Soutenir un avocat menacé en lui offrant un forum pour sa défense.

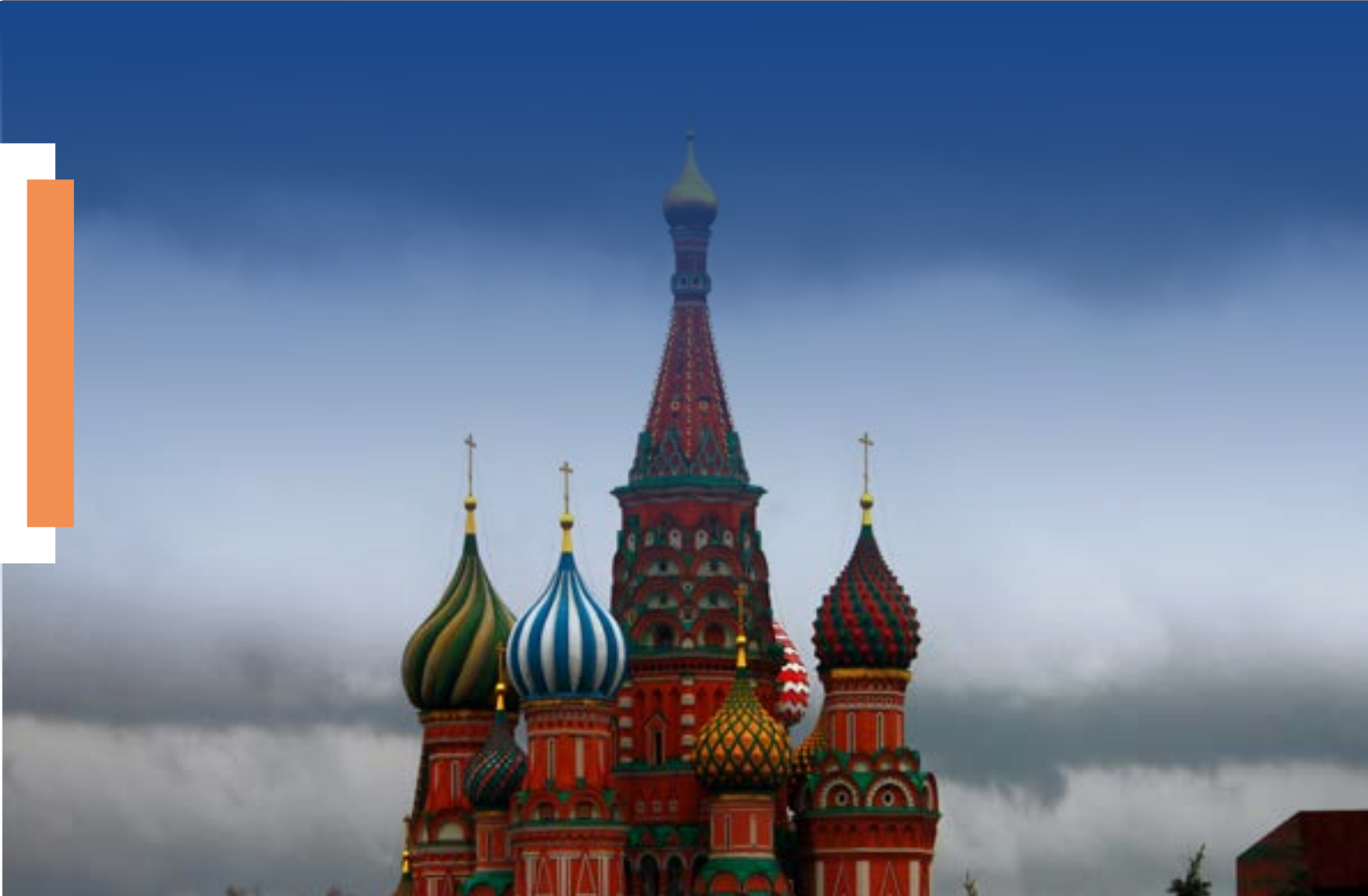
2: Rappeler le rôle essentiel des avocats dans la construction et la défense de l'état de droit.

3: Faire connaître le CCBE et ses travaux aux jeunes futurs avocats européens.

4: Fournir une expérience pratique aux étudiants en droit aspirant à devenir avocats en leur donnant l'occasion de s'exercer à la rédaction d'une note qui prendrait la forme d'un mémoire d'*amicus curiae*.

L'inscription à ce concours a été ouverte le 1^{er} septembre 2022 et sera clôturée le 30 novembre 2022.

Plus d'informations sur le concours sont disponibles [ici](#).



06.10.2022

Sanctions de l'UE contre la Russie

Le 22 juillet 2022, le Conseil a introduit des mesures qui interdisent la prestation de certains services liés aux affaires (services de comptabilité, d'audit, y compris l'audit juridique, de comptabilité et de conseil fiscal), ainsi que les services de conseil en affaires et en gestion ou les services de relations publiques. Le 6 octobre 2022, le Conseil a étendu l'interdiction de divers services aux services d'architecture et d'ingénierie, ainsi qu'aux services de conseil en informatique et aux services de conseil juridique.

> [Suite de l'article page suivante](#)

> Les nouvelles
mesures et
sanctions contre
la Russie



Il est désormais interdit de dispenser, directement ou indirectement, des services de conseil juridique au gouvernement de la Russie ou à des personnes morales, entités ou organismes établis en Russie. Selon les nouvelles mesures :

Les « services de conseil juridique » comprennent :



la fourniture de conseils juridiques aux clients en matière gracieuse, y compris les transactions commerciales, impliquant une application ou une interprétation du droit ; la participation à des opérations commerciales, à des négociations et à d'autres transactions avec des tiers, avec des clients ou pour le compte de ceux-ci ; et la préparation, l'exécution et la vérification des documents juridiques.

Les « services de conseil juridique » ne comprennent pas la représentation, les conseils, la préparation de documents ou la vérification des documents dans le cadre des services de représentation juridique, à savoir dans des affaires ou des procédures devant des organes administratifs, des cours ou d'autres tribunaux officiels dûment constitués, ou dans des procédures d'arbitrage et de médiation.

Toutes les initiatives en ligne



> Suite : Les sanctions contre la Russie

L'interdiction ne s'applique ni à la prestation de services qui sont strictement nécessaires à l'exercice des droits de la défense dans le cadre d'une procédure judiciaire et du droit à un recours effectif, ni à la prestation de services qui sont strictement nécessaires pour assurer l'accès aux procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dans un État membre, ou pour la reconnaissance ou l'exécution d'un jugement ou d'une sentence arbitrale rendue dans un État membre. L'interdiction ne s'applique pas non plus à la fourniture de services destinés à l'usage exclusif de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis en Russie qui sont détenus, ou contrôlés

exclusivement ou conjointement, par une personne morale, une entité ou un organisme établi ou constitué selon le droit d'un État membre. Les nouvelles mesures prévoient également que l'interdiction ne s'applique pas à la prestation de services strictement nécessaires à la résiliation avant le 8 janvier 2023 de contrats conclus avant le 7 octobre 2022 ou de contrats accessoires nécessaires à l'exécution de ces contrats.

Le CCBE examine actuellement les effets pratiques et juridiques des nouvelles mesures et consulte les délégations du CCBE à cet égard.

La base juridique qui impose les nouvelles sanctions peut être consultée ici.

[Cliquez ici](#)

CONCOURS

20.10.2022

Finale du concours des jeunes avocats européens

Le concours des jeunes avocats européens est un concours annuel organisé par l'Académie de droit européen (ERA), avec le soutien du CCBE et des barreaux nationaux.

Les deux meilleures équipes de chaque demi-finale qui a eu lieu en juin 2022 ont participé à une finale de trois jours du 10 au 12 octobre 2022, qui s'est déroulée dans les locaux de l'ERA à Trèves et au Tribunal de l'Union européenne à Luxembourg.

Après une formation sur « Comment plaider devant la Cour de justice » le 10 octobre 2022, un exercice de négociation a été organisé le lendemain, au cours duquel six équipes composées de quatre candidats chacune, se sont produites devant un jury composé d'avocats chevronnés renommés issus de la pratique juridique et de la sphère académique (l'avocat honoraire et ancien associé de Weil & Associés Heinz Weil, le premier vice-président du CCBE, Panagiotis Perakis, le professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas Fabrice Picod, ainsi que des membres du Conseil d'administration de l'ERA). Par la

suite, le 12 octobre 2022, un procès fictif a eu lieu au Tribunal, où les deux meilleures équipes ont été invitées à défendre une affaire devant un jury composé de juges du Tribunal, d'universitaires et d'avocats en pratique privée.

Les gagnants de ce concours sont Vlad Sulea, Stella Alessandrini, Vincenzo Maiorano et Jan Spierzak. La deuxième place a été attribuée à l'équipe composée de Lucie Lavergne, Dimitrios Karagiannis, Justine Yansenne et Silvia Buliščáková.

Le prochain concours organisé par l'ERA aura lieu en 2023.

Vous trouverez de plus
amples informations à ce
sujet sur le site web
de l'ERA.

[Cliquez ici.](#)

11.10.2022

Droits humains

Au cours des mois de septembre et octobre 2022, le CCBE a envoyé sept lettres et s'est joint à plusieurs initiatives pour soutenir les avocats en danger en Afghanistan, au Bangladesh, au Bélarus, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Grèce et en Iran.

Le 11 octobre 2022, après la mort tragique de Mahsa Amini et la violente répression contre les citoyens iraniens et les avocats se rassemblant en solidarité avec les femmes iraniennes, le CCBE a publié une déclaration appelant à mettre fin à la persécution en Iran et à garantir que chacun ait accès à un avocat de son choix dès le moment de son arrestation. La déclaration appelle également de harcèlement et d'intimidation envers les avocats en Iran, ainsi qu'à garantir la libération immédiate et inconditionnelle de tous les avocats détenus arbitrairement par les autorités iraniennes, parmi lesquels figure Nasrin Sotoudeh. Enfin, la déclaration demande l'ouverture d'une enquête publique sur la mort de Mahsa Amini et des autres victimes par une commission internationale indépendante.

Disponible en ligne



La déclaration du CCBE en soutien à
tous les avocats détenus en Iran



Toutes les lettres de soutien du CCBE
aux avocats en danger et autres initiatives
> Sur le portail des droits humains du CCBE



Événements à venir

> Retrouvez l'agenda du CCBE Agenda sur le portail

: 25.11.2022

Session Plénière,
Bruxelles

: 25.11.2022

Cérémonie de remise du
Prix des droits humains
du CCBE



: 16.02.2023

Comité permanent
à Vienne

**: du 16.02
au 18.02.2023**

51^e Conférence des
présidents des barreaux
européens à Vienne